

Journée des responsables et chargés de formation – 8 octobre 2020

JOURNEE DES RESPONSABLES ET DES CHARGES DE FORMATION

«Ensemble: optimisons
l'utilisation des fonds de
formation»

Sommaire

- 1. Demande de remboursement : de l'analyse à la solution pour la saisie d'une DR conforme**
- 2. Validation de la demande de remboursement**
- 3. Evolution des règles d'éligibilité et de report des fonds sur l'exercice 2020**

1

Demande de remboursement de l'analyse à la solution pour la saisie d'une DR conforme



1

Demande de remboursement

L'analyse

La demande de remboursement : les natures d'anomalies relevées

- **Absence des pièces obligatoires**
- **Non-conformité des documents fournis**
- **Divergence entre la saisie GE et les pièces fournies**
- **Modalités de calcul de la demande erronées, notamment pour les frais de traitement (outil d'aide au calcul pour les formations de plus de 52 jours et ayant débutée en 2019)**

 **Consultez :**
**Pense-malin – Conformité de la demande de
remboursement (Annexe 1)**

1

Demande de remboursement

Solution pour saisir une DR conforme

Oui

Est-ce que j'ai bien la feuille d'émarginement ?

Non, je la réclame à l'organisme

Oui

Les dates indiquées sur l'émarginement correspondent-elles à la session enregistrée dans GE ?

Non, je modifie les dates dans le logiciel ou informe ma CGF (pour gesplan)

Oui

La durée indiquée sur l'émarginement est-elle conforme à la saisie dans GE ?

Non, je change la durée ou informe ma CGF (gesplan).

Oui

Les candidatures mentionnées sur l'émarginement concordent-elles avec la saisie dans GE ?

Non, je saisis et/ou corrige les candidatures et renseigne le suivi des candidatures ou informe ma CGF



Je vérifie la conformité des pièces attestant de la charge (factures pédagogiques, justificatifs de frais de déplacement...)

1

Demande de remboursement

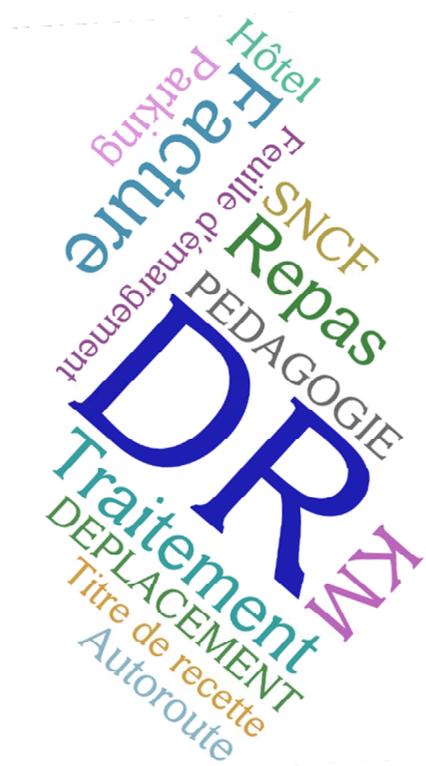
**Je peux saisir ma demande de
remboursement**



2

Validation de la demande de remboursement

2 Validation de la demande de remboursement



- ❑ 1^{er} niveau de contrôle : CGF
- ❑ 2^{ème} niveau de contrôle : Déléguée régionale lors du picking semaine
- ❑ 3^{ème} niveau de contrôle : Siège national

ORDRE DE VIREMENT
paiement effectif en semaine +1

3

Evolution des règles d'éligibilité et de report des fonds sur l'exercice 2020



3

Contexte

COVID-19 = formations annulées ou reportées



Solde non reportable

Les membres des instances de l'ANFH (CA de mai 2020 et BN de juillet 2020) ont défini de nouvelles règles de gestion

3

Nouvelles règles de gestion et de report du plan de formation 2020

1er mécanisme :

Le report autorisé de vos fonds 2020



Engagement pluriannuel (ARF*N++)

dans la limite du solde comptable

* ARF: Accord pour Réalisation de la Formation

🔍 Consultez :
Pense-malin – Elargissement des critères
d'éligibilité et de report du plan de formation
2020 (Annexe 2)

3

Nouvelles règles de gestion et de report du plan de formation 2020

1er mécanisme :

Exemple :

Une EP IDE génère des ARF N++ pouvant être répartis comme suit :

	2020	2021	2022	2023
EP IDE	13 000	40 000	40 000	20 000

Un établissement qui fin 2020 n'a pas consommé la totalité de son enveloppe pourra donc reporter : $40\ 000 + 40\ 000 + 20\ 000$ soit 100 000€ dans la limite de son solde comptable

3

Nouvelles règles de gestion et de report du plan de formation 2020

2ème mécanisme : Elargissement des critères d'éligibilité

- **Permettre le financement d'actions de formation éligibles**
DÈS 1H30 DE FORMATION en présentiel.
- **Permettre des dépenses en lien avec la transformation**
des conditions de réalisation de la formation « ENVELOPPE
TRANSFORMATION DES CONDITIONS DE RÉALISATION DE LA
FORMATION TF »

3

Nouvelles règles de gestion et de report du plan de formation 2020

2ème mécanisme : Enveloppe Transformation des conditions de réalisation de la formation (TF)

Enveloppe 83% 2020 plafonnée qui peut être consacrée à la TF par catégorie d'établissements :

- CHU : max 5%
- CH : max 10%
- autres établissements : max 20%.

Plancher TF minimal garanti : 8 000€ (*apport national dès lors que vous engagez l'intégralité de votre enveloppe*)

3

Nouvelles règles de gestion et de report du plan de formation 2020

2ème mécanisme :

Les dépenses éligibles sont :

- **Achat de matériel**
- **Achat de prestation d'aide et de conseil (hors audit)**

 **Consultez :**
**Pense-malin – Demande d'utilisation
d'enveloppe 2,1% plan pour des dépenses
dédiées à la transformation des conditions
de réalisation de la formation (Annexe 3)**

3 Nouvelles règles de gestion et de report du plan de formation 2020

2ème mécanisme : exemple d'achats de matériel

Eligible	Non éligible
<p>L'acquisition de mobilier est-il éligible ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le mobilier de salle de formation acquis en complément de matériel audiovisuel, informatique ou de simulation est éligible. Il s'agit de mobiliers utiles et/ou nécessaires à la bonne utilisation ou conservation des équipements éligibles (stockage, mobilité...). <p>L'achat de PC pour le service formation de l'établissement est-il possible sur l'enveloppe TF?</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Oui, cet achat peut être réalisé sur l'enveloppe TF (pour tester des modules e-learning, serious-game, réaliser des visios) . 	<p>L'achat d'un préfabriqué Algeco est-il possible sur les fonds de l'enveloppe TF ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Non, un Algeco peut servir à faire de la formation mais ne participe pas à la transformation de la formation.

3 Nouvelles règles de gestion et de report du plan de formation 2020

2ème mécanisme : exemple d 'achat de prestation d'aide et de conseil (hors Audit)

Eligible	Non éligible
<p data-bbox="206 804 1115 896">Quelles prestations d'aide et de conseil sont éligibles?</p> <ul data-bbox="206 979 1245 1279" style="list-style-type: none"><li data-bbox="206 979 1008 1123">✓ Appui à la réalisation en interne d'outils multimédias ou prestation externe de transformation.<li data-bbox="206 1187 1245 1279">✓ Adaptation de contenu de formations internes à des nouvelles modalités de dispensation.	<p data-bbox="1276 804 1984 896">Un abonnement peut il faire l'objet d'une prise en charge ?</p> <ul data-bbox="1276 938 1881 1031" style="list-style-type: none"><li data-bbox="1276 938 1881 1031">✓ Non, l'abonnement n'est pas éligible.

3

Nouvelles règles de gestion et de report du plan de formation 2020

3ème mécanisme :

**Report exceptionnel au delà des engagements dans la limite de
10% de l'enveloppe 83%**

3

Nouvelles règles de gestion et de report du plan de formation 2020

CAS PRATIQUES 1

Extraction GE : suivi de l'utilisation des recettes PLAN Ets (pour un CH) – octobre 2020

Report autorisé	Enveloppes réajustées	Recettes de l'année	ARF N	Accordé non engagé	Attente de décision + déc. reportées	Nouveau solde	Total ARF N++
165 352€	1 109 424€	1 274 776€	715 683€	102 156€	20 000€	436 937€	549 588€



1^{er} mécanisme : report des ARF N++

l'établissement peut consommer l'intégralité de son plan 2020 avec le 1^{er} mécanisme : Solde < ARF++

2nd mécanisme : enveloppe TF

Possibilité d'engager une partie de son solde pour investir dans la Transformation de ses Formations. Dans ce cas de figure, l'Etb ne bénéficie pas de l'abondement de l'ANFH.

3^{ème} mécanisme : report au-delà des ARF N++ dans la limite de 10% de l'enveloppe réajustée : soit 110 942€

non applicable, consommation intégrale du plan de formation 2020.

3

Nouvelles règles de gestion et de report du plan de formation 2020

CAS PRATIQUES 2

Extraction GE : suivi de l'utilisation des recettes PLAN Ets (pour un EHPAD) – octobre 2020

Report autorisé	Enveloppes réajustées	Recettes de l'année	ARF N	Accordé non engagé	Attente de décision + déc. reportées	Nouveau solde	Total ARF N++
2 485€	29 691€	32 176€	11 097€	1 150€	- €	19 929€	5 496 €



1^{er} mécanisme: report des ARF N++

Les ARF N++ sont couverts par le solde.

$$19\,929 - 5\,496 = 14\,433\text{€}$$

2nd mécanisme : enveloppe TF

Possibilité d'engager une partie de son solde pour investir dans la transformation de ses formations et de bénéficier d'un abondement de l'ANFH

Si l'établissement engage l'intégralité de son enveloppe TF + ARF++, il lui reste un solde de 8 495€.

3^{ème} mécanisme : report au-delà des ARF N++ dans la limite de 10% de l'enveloppe réajustée : soit 2 969€

Après l'application de ce 3^{ème} mécanisme, il resterait un solde non reportable de 5 526€.

3

Nouvelles règles de gestion et de report du plan de formation 2020

SUITE CAS PRATIQUES 2

Extraction GE : suivi de l'utilisation des recettes PLAN Ets (pour un EHPAD) – clôture 2020

Report autorisé	Enveloppes réajustées	Recettes de l'année	ARF N	Accordé non engagé	Attente de décision + déc. reportées	Nouveau solde	Total ARF N++
2 485€	29 691€	32 176€	11 097€	1 150€	- €	5 996 €	5 496 €



1^{er} mécanisme: report des ARF N++

Les ARF N++ sont couverts par le solde.

$$5996 - 5496 = 500€$$

2nd mécanisme : enveloppe TF

Mise en place du mécanisme à hauteur du solde

soit **500€ + 2 062€** (abonnement ANFH)

l'enveloppe TF sera donc de 2 562€

Si l'établissement engage l'intégralité de son enveloppe TF + ARF++, le plan de formation 2020 est consommé.

3^{ème} mécanisme : report au-delà des ARF

N++ dans la limite de 10% de l'enveloppe réajustée : soit **2 969€**

non applicable, consommation intégrale du plan de formation 2020.

Horizon 2021

Bienvenue à Gesform évolution et Gesform évolution allégé



Des questions ?



**Merci
et**

